



# GUIDE APPEL A PROJETS VALORISATION POLYTECH MONTPELLIER – SATT AXLR – REGION OCCITANIE

Date limite de soumission le 3 Juillet 2019 à 12H00

## 1 – OBJECTIF ET PERIMETRE

Polytech Montpellier, la SATT AxLR et la région Occitanie lancent un Appel à Projets commun qui a pour objectif de soutenir des projets de valorisation associant un stagiaire en cycle d'ingénieur de l'une des six spécialités de Polytech Montpellier, une ou plusieurs unités de recherche du périmètre de la SATT et éventuellement d'autres partenaires (entreprises, associations, collectivités, etc.).

Les projets doivent intégrer un fort potentiel d'innovation et d'application. Par innovation, on entend toutes les technologies, méthodes, procédés, produits, savoir-faire, expertises, logiciels (etc.) ayant une application (service, fonctionnalité, ...) en direction du monde socio-économique.

Cet appel à projets permettra de sélectionner des projets innovants et appliqués tout en assurant un soutien financier et un accompagnement des projets sélectionnés.

### 1.1. Qui peut déposer un projet ?

Tout personnel de recherche d'Occitanie Est (ex Languedoc-Roussillon) envisageant une application de son innovation transférable vers le monde socio-économique et intéressé par un soutien à sa valorisation, est invité à candidater à cet Appel à Projets.

### 1.2. Quels sont les critères d'éligibilité des propositions ?

Les propositions sont éligibles lorsqu'elles répondent aux critères suivants :

- Le candidat doit appartenir à une unité de recherche d'Occitanie Est (ex Languedoc-Roussillon) ;
- Le projet doit associer un ou plusieurs étudiants de Polytech Montpellier en cycle d'ingénieur ;
- La thématique de la proposition doit concerner une des spécialités de Polytech Montpellier, à savoir : Génie Biologique et Agroalimentaire, Informatique et Gestion, Matériaux, Mécanique et Interactions, Microélectronique et Automatique, Sciences et Technologies de l'Eau, Eau et Génie Civil, Mécanique des Structures Industrielles, Systèmes Embarqués. Pour en savoir plus sur Polytech Montpellier : <http://www.polytech-montpellier.fr>.

- Le projet pourra s'appuyer sur de la propriété intellectuelle existante, ou sur une propriété intellectuelle qui reste à formaliser (brevet, savoir-faire, logiciel, etc.) issue en tout ou partie d'un établissement de recherche publique, ou devra pouvoir générer de la propriété intellectuelle pendant ou à l'issue du programme.

### **1.3. Qu'apporte l'Appel à Propositions ?**

Les projets retenus bénéficieront d'un financement pour couvrir des dépenses liées :

- A la gratification des stagiaires (financement via la région Occitanie),
- Au développement du projet sur les plans scientifiques, techniques, économiques et juridiques dans la limite de 20 K€ (financement SATT).

Les projets retenus bénéficieront également d'un accompagnement :

- De l'unité de recherche et des éventuels autres partenaires du projet pour tous les aspects scientifiques et techniques,
- De Polytech Montpellier pour les aspects pédagogiques (notamment accès aux moyens technologiques et encadrement pédagogique),
- D'AxLR pour la conduite du transfert (marché, recherche de partenaire industriel, propriété intellectuelle, etc.).

Seuls les coûts additionnels spécifiques au projet pourront être pris en charge, c'est-à-dire les dépenses qui n'auraient pas été engagées si le projet n'avait pas été entrepris.

## **2. PROCESSUS DE SOUMISSION ET DE SELECTION**

### **2.1. Soumission des dossiers**

Les candidats doivent remplir une fiche de candidature téléchargeable sur le site de la SATT AxLR (<https://axlr.com/vous-accompagner/chercheurs/appels-a-projets/>).

### **2.2. Sélection des propositions**

Après vérification de l'éligibilité des projets, la sélection se fera lors d'un comité regroupant des personnels de Polytech Montpellier et de la SATT AxLR. A l'issue de cette étape, les porteurs seront informés de la suite réservée à leur dossier de candidature.

### **Confidentialité**

Les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité.

Les documents ne seront communiqués que dans le cadre de l'instruction du dossier.

**CONTACTS pour toute question :**

SATT AxLR : [maturation@axlr.com](mailto:maturation@axlr.com) - Tel : 04 48 19 30 01

Polytech Montpellier : [polytech-partenariats@umontpellier.fr](mailto:polytech-partenariats@umontpellier.fr) - Tel : 04 67 14 48 74

**CALENDRIER**

- Les dossiers doivent être soumis avant le 3 Juillet 2019, 12h00 aux adresses mails suivantes :

[polytech-partenariats@umontpellier.fr](mailto:polytech-partenariats@umontpellier.fr) et à [maturation@axlr.com](mailto:maturation@axlr.com)

- La sélection des dossiers sera opérée avant le 15 Juillet 2019.

- Le programme est limité à 12 mois à partir de septembre 2019.